



La Ménestrelle - Ecole de musique itinérante

Règlement intérieur

Bonjour à toutes et tous,

Vous êtes en train de finaliser votre inscription à La Ménestrelle - Ecole de musique itinérante. Je suis ravie de vous accueillir. Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant le fonctionnement de l'école.

Inscription

L'inscription se fait sur l'année entière. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année sauf en cas de force majeure (mutation, maladie grave par exemples).

L'inscription est effective une fois qu'elle a été réglée, que le formulaire d'inscription a été complété et que le règlement intérieur a été signé.

En cas de paiement échelonné sur 3 mois, les chèques seront déposés en banque mi-septembre, début décembre et début avril. En cas de paiement échelonné sur 10 mois, les chèques seront déposés en banque au début de chaque mois (premier chèque encaissé mi-septembre). Si vous souhaitez que vos chèques soient encaissés à un autre moment, n'hésitez pas à m'en faire part.

Calendrier et organisation des cours

Vous trouverez joint à ce règlement le calendrier des cours. Ces derniers ont lieu en période scolaire, sur 32 semaines.

Les cours ont lieu sur la commune que vous avez choisi en début d'année. De façon exceptionnelle, ils peuvent avoir lieu à Faramans (si impossibilité de déplacement pour La Ménestrelle).

Obligations de l'élève et des familles

L'élève s'engage à être ponctuel. Si l'élève est absent, aucun remboursement ne pourra être effectué. L'élève ou ses parents s'engagent, dans la mesure du possible, à prévenir de ses absences.

La professeure peut demander l'achat d'une partition ou d'une méthode. La famille est priée de signaler toute difficulté à ce sujet.

L'élève prendra soin des locaux et du matériel mis à sa disposition.

Une ou des restitutions (auditions, concerts) seront organisées pendant l'année. La participation se fait sur la base du volontariat.

Responsabilité

Mathilde Barthélemy n'est pas responsable des élèves en dehors de ses locaux.

Les élèves doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Droit à l'image

Je soussigné

(Agissant en qualité de représentant légal de _____)

Autorise Mathilde Barthélemy à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre des activités musicales de l'école de musique La Ménestrelle et à reproduire et/ou diffuser ces images à des fins pédagogiques ou de communication sur les supports de l'école. Cette autorisation exclue toute exploitation commerciale

N'autorise pas Mathilde Barthélemy à photographier et/ou filmer notre enfant

Autorisation de sortie (pour les élèves mineurs uniquement)

Mon enfant

Est autorisé à rentrer seul

N'est pas autorisé à rentrer seul.

Nom, prénom et signature de l'élève ou du responsable légal



La Ménestrelle - Ecole de musique itinérante Année scolaire 2023 - 2024

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	5
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

: jours de cours

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30